

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 16 décembre 2024**

**Délibération n° 2024\_178**  
**CONVENTION POUR L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES À**  
**L'ÉCOLE AVEC L'EDUCATION NATIONALE**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Premier Adjoint, par suite d'une convocation en date du 10 décembre 2024.*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 40**

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOULET, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugenie GASPAS, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Jean-Marie ACHIARY.

**EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 8**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI à Thierry TRIJOULET, Marie RECALDE à Anne-Eugenie GASPAS, Vanessa FERGEAU-RENAUX à Marie-Christine EWANS, Bastien RIVIERES à Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Emilie MARCHES à Michelle PAGES, Aude BLET-CHARAUDEAU à Eric SARRAUTE, Kubilay ERTEKIN à Amélie BOSSET-AUDOIT, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

**ABSENTE : 1**

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Gérard SERVIES**

Madame Cécile SAINT-MARC, Adjointe au Maire Déléguée au Sport, rappelle à l'Assemblée que la ville de Mérignac, dans le cadre de sa politique sportive municipale, vise à développer la pratique physique et sportive de ses enfants.

La Ville travaille avec l'Education Nationale et son conseiller pédagogique de secteur sur la programmation de l'Education Physique et Sportive des écoles élémentaires.

8 cycles par classe répartis en 4 périodes d'enseignement sont organisés afin que les élèves puissent découvrir l'ensemble des domaines d'activités prévus au programme de l'Education Nationale.

10 Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (E.T.A.P.S.) interviennent dans le temps scolaire pour encadrer 4 de ces cycles et apporter leur expertise technique, véritable plus-value pour les équipes éducatives. Ces interventions sur le temps scolaire représentent près de 5 800 heures par an.

La ville de Mérignac met à disposition des salles multisports, des salles d'arts martiaux, d'activités gymniques ainsi qu'un stade d'athlétisme et des stades avec des terrains de grands jeux pour la réalisation de ces activités physiques et sportives.

L'Education Nationale conventionne avec la commune de Mérignac pour préciser les conditions de partenariat entre la collectivité territoriale et l'école pour la mise en œuvre de l'Education Physique et Sportive.

La convention définit :

- Les modalités d'interventions des personnels communaux.
- Les lieux et le matériel mis à disposition des écoles de la commune.
- Les conditions d'enseignements pour les activités à encadrement spécifique (avenants liés à cette convention pour la natation)

Il est rappelé que l'enseignant assure la responsabilité pédagogique et la mise en œuvre de l'activité de façon permanente durant le temps scolaire. Il est le maître d'œuvre du projet pédagogique. En EPS, l'intervenant extérieur apporte un éclairage technique dans l'activité concernée.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 05 décembre 2024,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

#### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'approuver les termes de la convention pour l'organisation d'activités physiques et sportives à l'école impliquant des intervenants extérieurs professionnels et /ou la mise à disposition des lieux ou de matériel telle que proposée ci-joint ;

**ARTICLE 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec l'Education Nationale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Par 48 voix pour

Envoyé en préfecture le 17/12/2024  
Reçu en préfecture le 17/12/2024  
Publié le 17/12/24  
ID 033-213302813-20241216-7727-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 16 décembre 2024



**Gérard SERVIES**  
Secrétaire de séance

**Pour le Maire**  
**Par délégation**  
**Thierry TRIJOULET**  
Premier Adjoint

*Le Premier Adjoint certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*